

Conseil municipal de la commune de Janaillat
Procès-verbal de la séance du 08 mai 2025

Etaient présents : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BEAUVAIS Christian, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mr MORANDEAU Rodolphe, Mme DELPRATO Emilie, Mme MOREAU Corinne

Était absente excusée : Mme MOREAU Corinne

Pouvoir : Mr MORANDEAU Rodolphe donnant pouvoir à Mme DUBAR Bérengère

Secrétaire de séance : Mme DUBAR Bérengère

Date de convocation : 28 avril 2025

Ordre du jour :

- 1-Adhésion nouvelles communes SDIC23
- 2-Demande adhésion au SIE ARDOUR de trois nouvelles communes
- 3-Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 8 conseillers présents et 9 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1-Adhésion nouvelles communes SDIC23

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération n°2025-03/05 adoptée lors de la réunion du Comité Syndical du SDIC 23 en date du 20 mars 2025 acceptant l'adhésion des communes suivantes :

- Saint Dizier La Tour
- Saint Martial Le Vieux

Les membres valident ces adhésions.

Vote - pour : 9

2-Demande d'adhésion au SIE ARDOUR de trois nouvelles communes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de se prononcer sur la demande d'adhésion au Syndicat des Eaux de l'Ardour, à compter du 1^{er} janvier 2026, des communes de Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses. Conformément à l'article L 5211.18 du CGCT, cette validation est soumise à l'approbation des communes et communautés de communes membres qui disposent, pour se prononcer, d'un délai de trois mois à compter de la notification. L'absence de délibération du Conseil municipal, à l'issue de ce délai, vaut acceptation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2025/04 du 07 avril 2025 du Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Ardour approuvant la demande d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2026 des communes Saint-Léger-la-Montagne, Soubrebost, Maisonnisses, les membres valident ces nouvelles adhésions.

Vote - pour : 9

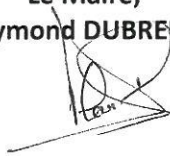
3-Questions diverses

 Vie de la commune

- Suite à un coup de vent en début d'année, le mât pour l'éclairage de Combeauvert ne fonctionne plus. Un premier devis a été demandé. Celui-ci étant un peu trop onéreux, le conseil municipal demandera d'autres devis.
- La cérémonie de Combeauvert aura lieu le 15 juin 2025, mesdames DELPRATO et DUBAR liront la liste des martyrs du canton de Pontarion.
- Monsieur le Maire a accueilli au monument de Combeauvert une délégation du Luxembourg afin de se recueillir et honorer les leurs tombés pendant la guerre.
- Monsieur le maire a assisté à une réunion concernant l'avenir de l'entreprise Evolis, les municipalités engagées devront se positionner par une délibération.
- L'assemblée générale du soutien à domicile du Donzeil a eu lieu le 12 mars 2025
En raison de la baisse d'activité et des problèmes de personnel, le service risque de fermé.
- L'association Label Vie a organisé son assemblée générale, un budget de 2 millions euros a été annoncé pour 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 10h15.

**Le Maire,
Raymond DUBREUIL**



**La secrétaire de séance,
Bérengère DUBAR**

